RÉCLAMATION NUMÉRO 14506

Province où a eu lieu l'infection : Ontario Province de résidence : Ontario

CAUSE D'ARBITRAGE RELATIVE À UNE DÉCISION DE L'ADMINISTRATEUR

Devant: Tanja Wacyk

Entendue: Le 5 décembre 2006, à Kitchener, en Ontario

Comparutions: Personne au nom de la partie appelante

Belinda A. Bain et Carol Miller au nom de l'Administrateur

DÉCISION

CONTEXTE:

- 1. L'appelante a présenté une demande d'indemnisation comme personne directement infectée dans le cadre du Régime à l'intention des transfusés infectés par le VHC (le « Régime ») conformément à la Convention de règlement relative à l'hépatite C (1986-1990) (la « Convention de règlement »).
- 2. Par lettre en date du 27 janvier 2006, l'Administrateur du Fonds (« l'Administrateur ») a rejeté sa demande. La raison pour laquelle l'Administrateur a rejeté la demande était qu'il n'avait pas pu conclure que l'appelante avait été infectée pour la première fois par le VHC par suite d'une transfusion de sang reçue au Canada au cours de la période visée par les recours collectifs, c'est-à-dire entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990.
- 3. L'appelante a demandé qu'un juge arbitre soit saisi de la décision de l'Administrateur lors d'une audience.
- 4. La date de l'audience a été fixée en consultation avec l'appelante. Par lettre en date du 21 mars 2006, on a donné avis aux parties que l'on entendrait l'appel de l'appelante le mardi 5 décembre 2006, à compter de 10 h, à l'Hôtel Radisson, 2960 rue King Est, à Kitchener, en Ontario.
- 5. L'appelante ne s'est pas présentée à l'audience. Et elle n'a communiqué avec personne pour dire qu'elle était incapable de se présenter.
- 6. Il incombe à l'appelante de démontrer que l'Administrateur s'est trompé en rejetant sa demande. L'appelante n'était pas présente pour produire une preuve. Après l'avoir attendue une demie-heure, son appel a été rejeté pour cause d'abandon.

DISPOSITION:

7. L'appel est rejeté et la décision de l'Administrateur confirmée.

FAIT À TORONTO, CE 6^{E} JOUR DE DÉCEMBRE 2006.

Tanja	Wacyk,	juge	arbitre